

## Conseil d'administration du 13/12/2023

### Délibération n°3

#### **Objet : Commune de CHEVILLOND-SUR-HUILLARD**

#### **Projet « de construction de deux logements sociaux dédiés aux personnes âgées ou en situation de handicap » - référencé n°HAB-00276**

Le TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS à 15h00, le conseil d'administration dûment convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni en l'Office de tourisme d'Orléans, sous la présidence de M. Ariel LÉVY.

#### **Etaient présents :**

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOULOGNE Didier	<input type="checkbox"/>
	CHAMBRIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
EPCI	NEVEU Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ASENSIO Philippe	<input type="checkbox"/>
	DUPUIS David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ECHEGUT Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>
	MALET Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECOMTE Olivier	<input type="checkbox"/>
	JOLIVET Thierry	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAREILLES Philippe	<input type="checkbox"/>
	NIEUVARTS Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BREYER Yves	<input type="checkbox"/>
	LARCHERON Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CITRON Olivier	<input type="checkbox"/>
	HAUCHECORNE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAUER Eric	<input checked="" type="checkbox"/>
	BURGEVIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	LEGRAND Gérard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	GAURAT Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	DUCROT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	BELHOMME François	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BAUDE Laurent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRIQUET Francis	<input type="checkbox"/>
	TOUCHARD Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	BARRUEL Béatrice	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Départements	LEVY Ariel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VALLIES Jean-Vincent	<input type="checkbox"/>
	GAUDET Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NERAUD Frédéric	<input type="checkbox"/>
	LEMOINE Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUISSON Hervé	<input type="checkbox"/>
	BAUDU Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LHERITIER Catherine	<input type="checkbox"/>
Région	JACQUET David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAUTREUIL Magali	<input type="checkbox"/>

~ ~ ~

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,  
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

*Vu les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,*

*Vu l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,*

*Vu les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment l'article II. 4.3,*

*Vu la délibération du Conseil municipal de CHEVILLON-SUR-HUILLARD en date du 4 décembre 2023 sollicitant l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et approuvant les modalités du portage foncier envisagé,  
Vu le courrier de notification pour avis sur l'opération adressé à la Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing, en date du 22 septembre 2023 et considérant l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois,  
Vu le dossier de demande d'intervention,  
Vu l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux acquisitions foncières par l'EPFLI Foncier Cœur de France,*

### **DELIBERE**

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : il est décidé d'approuver le projet de la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD consistant en la construction de deux logements sociaux dédiés aux personnes âgées ou en situation de handicap, sur l'axe d'intervention « habitat » référencé n°HAB-00276.

Article 3 : il est décidé d'accepter le mandat donné par la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour acquérir et porter les biens immobiliers situés sur le territoire de la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD, 40 grande rue, pour une contenance totale de 2 154 m<sup>2</sup> et ainsi cadastrés :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance en m <sup>2</sup>
AD	61	40 GRANDE RUE	263
AD	62	LE BOURG	292
AD	68	LE BOURG	1599

Article 4 : il est décidé d'accepter l'extension du mandat donné par la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD à l'EPFLI Foncier Cœur de France à toutes autres parcelles qui pourraient s'avérer utiles à ce projet, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil municipal a donné délégation expresse pour ce faire.

Article 5 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est habilitée à fixer le prix, les modalités et conditions de l'acquisition des biens immobiliers sus-désignés par décision jusqu'à concurrence de l'avis domanial à obtenir le cas échéant ou au prix négocié dans la limite du marché et après accord écrit du Maire, dûment habilité à cet effet.

Article 6 : la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisée à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les actes authentiques qui constateront l'acquisition des biens sus-désignés.

Article 7 : il est décidé d'approuver les modalités du portage foncier pour une durée de 10 ans selon remboursement par annuités avec la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD et d'autoriser la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer la convention correspondante.

Article 8 : il est précisé que la commune de CHEVILLON-SUR-HUILLARD reste en charge des demandes de financement de son projet.

**Adopté à la majorité (M. LÉVY ne prend pas part au vote)**

Pour extrait conforme,



**Ariel LÉVY**  
Président de l'EPFLI Foncier Cœur  
de France

Publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) le 18/12/2023